

Intitulé du poste : **Conseiller(ère) Musique – Pôle Création, DRAC Hauts  
de France, site de Lille**  
**M000006245**

Catégorie statutaire ICCEAAC Corps : A+  
Groupe RIFSEEP : 2

Domaine Fonctionnel : Culture et patrimoine

Code RMCC : **CUL14A**

**Localisation administrative et géographique / Affectation :**

DRAC Hauts-de-France  
Site de Lille  
1-3 rue du Lombard  
CS 80016  
59041 Lille cedex

Le/la conseiller.ère exerce ses missions au sein du pôle création (spectacle vivant/arts visuels et/enseignements artistiques) de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Hauts de France. Ce pôle composé de 18 agents est dirigé par le DRAC adjoint délégué à la création et aux enseignements artistiques. Il comporte une équipe de 5 conseillers sectoriels et d'une chargée de mission aux enseignements, ainsi qu'une équipe administrative de 10 agents administratifs, encadrés par une coordinatrice administrative. Le/la conseiller.ère est placé.e sous l'autorité hiérarchique du DRAC adjoint délégué. Il est en lien fonctionnel avec le reste de l'équipe des conseillers et de la chargée de mission aux enseignements, basés à Lille et à Amiens, mais aussi avec l'équipe administrative et en particulier avec la coordinatrice administrative du pôle. Le pôle création est administrativement rattaché au site de Lille avec quatre agents dans les locaux de la DRAC à Amiens.

**Missions et activités principales :**

L'agent conseille et informe le DRAC et le DRAC adjoint délégué à la création et aux enseignements artistiques dans les champs qui relèvent de sa responsabilité, à savoir, la mise en œuvre de la politique culturelle de l'État de soutien de la création et de la diffusion dans le secteur de la musique à l'échelle de la région des Hauts de France.

Il exerce à ce titre une mission d'expertises, de réflexions, de propositions et du suivi de l'activité sur l'ensemble du champ énoncé.

**Descriptif des tâches :**

Il est chargé notamment :

- de suivre le fonctionnement et le financement des institutions musicales en région et des équipes artistiques (2 orchestres permanents, 1 opéra, 5 SMAC, une vingtaine d'ensembles musicaux et vocaux indépendants conventionnés ou subventionnés).
- d'organiser les travaux des comités d'experts musique permettant l'attribution de subventions
- d'assurer la mission de contrôle, d'évaluation et de suivi des structures subventionnées
- d'assurer le suivi des scènes conventionnées musique en lien avec le conseiller cirque et danse basé à Amiens en charge du suivi de ce réseau
- d'assurer un rôle d'expert et de conseil auprès des partenaires régionaux et des porteurs de projets dans les domaines de la construction et la modernisation des équipements, des modes de gestion et de programmation des lieux de diffusion, et des résidences artistiques
- d'assurer le suivi des crédits d'investissement alloués par la DRAC pour les constructions ou aménagements d'équipements du secteur de la musique
- de se tenir informé de l'actualité artistique, juridique et réglementaire du secteur et de veiller à l'application de la législation et de la réglementation dans le domaine de la musique
- de représenter la direction régionale des affaires culturelles lors de la tenue des conseils d'administration, comité de pilotage, conseils d'orientation, etc. relevant du champ de la musique dans lesquels l'État est présent
- de réaliser les évaluations liées à sa fonction
- d'assister régulièrement aux représentations publiques proposées par les structures subventionnées
- de participer aux groupes de travail et réunions plénières organisés par la direction générale de la création artistique
- d'organiser et d'animer toute réunion nécessaire à l'organisation, l'évolution et la valorisation de son secteur
- d'assurer l'information administrative, juridique et sociale des milieux professionnels, des collectivités territoriales
- d'accompagner les acteurs, les élus de la région, les techniciens des collectivités et les structures culturelles en apportant une expertise sur les projets, leur pertinence et leur faisabilité.

Au sein du pôle création, pour son domaine d'expertise, il est chargé :

- de proposer au DRAC adjoint délégué une stratégie dans le domaine de la musique et une programmation budgétaire adaptée
- de contribuer, en lien avec l'équipe administrative, au suivi de la programmation budgétaire, à la vie administrative du service pour la production des différents indicateurs (RAP-contrôle de gestion) tableaux de bords et les analyses liées.
- d'expertiser les demandes de subvention du secteur, de contrôler et d'évaluer leur utilisation, de fournir des données statistiques et de contribuer à l'observation culturelle en région
- d'assurer une mission de rapporteur auprès des commissions nationales et d'en informer la direction
- d'assurer un travail de veille artistique et technique sur l'ensemble du secteur
- de participer à la validation des dossiers relevant de l'action culturelle et territoriale (EAC, politique de la ville, culture/santé, ...)
- de participer avec l'ensemble des conseillers du pôle création à la réflexion globale d'aménagement culturel du territoire, de

développement des publics en lien avec les autres pôles de la DRAC  
- de réaliser de manière régulière des notes stratégiques sur son secteur d'expertise  
Les missions du conseiller sont régionales et couvrent l'ensemble du territoire des Hauts de France.

**Compétences principales mises en œuvre :**

- expertise métier et force de propositions dans les différentes esthétiques du domaine de la musique
- capacité avérée au travail en équipe avec les conseillers de la DRAC, en réseau avec l'ensemble des partenaires, élus et responsables des services culturels des collectivités territoriales, services de l'Etat
- sens du dialogue, de la négociation et des partenariats
- bonne maîtrise des procédures administratives et financières de la puissance publique
- bonne connaissance du Ministère,
- bonne connaissance des partenaires régionaux et des réseaux professionnels, de l'économie du secteur musical
- bonne capacité rédactionnelle, maîtrise des outils d'information, de communication et informatiques

**Environnement professionnel :**

Relation hiérarchique : le Directeur adjoint délégué à la création et aux enseignements artistiques

Liaisons fonctionnelles : avec l'ensemble des conseillers du pôle création et de l'équipe administrative, avec l'ensemble des agents des autres pôles, notamment avec le pôle public territoires et industries culturelles.

**Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :**

- Double compétence artistique et administrative
- Grande disponibilité, réactivité
- Grande mobilité/déplacements fréquents et lointains, notamment en soirée pour assurer des missions de repérage, de contacts et de représentation
- Permis de conduire indispensable

**Contact :**

Monsieur Pierre Haramburu, directeur adjoint délégué du pôle création, - Tél : 03 28 36 62 13 –  
[pierre.haramburu@culture.gouv.fr](mailto:pierre.haramburu@culture.gouv.fr)

Isabelle Laurent, chef du service des ressources humaines – Tél : 03.28.36.61.59 –  
[isabelle.a.laurent@culture.gouv.fr](mailto:isabelle.a.laurent@culture.gouv.fr)

**Candidatures**

A adresser par la voie postale à Madame Boura Frédérique , directrice régionale par intérim des affaires culturelles, 1 rue du Lombard - 59 041 Lille Cedex

A adresser par mail à l'adresse : [recrutements.drac.hauts-de-france@culture.gouv.fr](mailto:recrutements.drac.hauts-de-france@culture.gouv.fr)

**Une copie de la candidature doit être obligatoirement adressée par le candidat au service des ressources humaines – bureau de la filière administrative du ministère de la Culture, 182 rue Saint-Honoré, 75 033, PARIS cedex 01.**

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.